
NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'INSURRECTION DE 1856-1857

DE LA

GRANDE KABYLIE

AVERTISSEMENT

Cette étude historique fait suite à l'« Histoire du chérif Bou Bar'la » qui a été publiée dans la *Revue africaine*, 1881 à 1884. Elle prend les événements à partir du 16 août 1854, date de l'investiture des chefs indigènes kabyles nommés à la suite de l'expédition de la Grande Kabylie qui venait d'avoir lieu.

Nous raconterons d'une manière détaillée les opérations militaires de 1856 ; mais, pour ce qui concerne l'expédition de 1857, les *Récits de Kabylie*, d'Émile Carrey, donnant une relation imagée, complète et exacte des faits de la campagne, nous nous bornerons à en donner un résumé succinct.

Nous entrerons souvent dans des détails de médiocre importance, mais nous avons tenu à être aussi complet que possible au risque d'être fastidieux ; notre but a été uniquement de donner un recueil de faits et de documents qui puisse être utile aux personnes qui s'occuperont de l'histoire de la Grande Kabylie.

Nous limiterons notre étude à la région comprise entre l'Isser, l'Oued-Sahel et la mer, et encore ne dirons-nous que fort peu de chose à propos des tribus du cercle de Bougie, lesquelles n'ont pas été touchées par l'insurrection de 1856.

La carte à consulter sera celle au $\frac{1}{50.000}$ à trois couleurs, du Dépôt de la guerre.

CHAPITRE PREMIER

Organisation politique de la Grande Kabylie. — Faits des derniers mois de 1854. — Assassinat d'Amar ou Ramdan. — Internement d'El-hadj Boudjemâ Naït Yakoub. — Soumission des Beni Raten. — Mort du chérif Bou Bar'la.

Les circonscriptions administratives ressemblent si peu aujourd'hui à celles qui existaient à l'époque dont nous nous occupons, qu'il sera utile de rappeler l'organisation, au mois d'août 1854, du territoire dont nous avons indiqué les limites.

La subdivision d'Alger comprenait : 1° le cercle d'Alger, relevant du général commandant la subdivision ; 2° le cercle de Dellys, auquel la décision ministérielle du 20 août 1854 avait rattaché le bach-aghalik du Sébaou ; 3° l'annexe de Dra-el-Mizan.

La subdivision d'Aumale avait sur son territoire l'annexe de Beni-Mançour, et le cercle d'Aumale proprement dit avait quelques tribus kabyles.

Enfin, la subdivision de Sétif avait, dans la région dont nous nous occupons, des tribus appartenant aux cercles de Bordj-bou-Arériidj et de Sétif et une grande partie du cercle de Bougie.

Cercle d'Alger. — Le cercle d'Alger avait, à l'est de l'Oued-Isser, les tribus des Isser-Droeu, des Beni-Khalfoun, des Zmoul et des Flissat-Oum-el-Lil.

La subdivision d'Alger était commandée par le général De Serre et le chef du bureau arabe subdivisionnaire était le capitaine d'état-major de Béthune (décision du 13 juillet 1854).

Cercle de Dellys. — Dans le cercle de Dellys, les tribus relevant directement du bureau arabe étaient les suivantes : banlieue de Dellys, Beni-Tour, Beni-Slyim,

Taourga, Sebaou-el-Kedim, Isser-el-Djédian, Isser-Ouled-Smir, Beni-Idjeur.

Celles du bach-aghalik du Sébaou étaient : les Ame-raoua, Beni-Khalifa, Betrouna, Maatka, Beni-Zmenzer, Hassenaoua, Beni-Aïssi (comprenant les Beni-Douala), Beni-Ouaguennoun, Flissat-el-Behar, Beni-Djennad, Zerkhfaoua, Tigrin, Beni-Hassaïn, Azzouza, Ir'il-Nzekri, Oued-el-Hammam, Beni-Flik, Beni-R'obri, Azazga, Beni-Itourar', Beni-Yahia, Beni-bou-Chaïb, Beni-Khelili, Beni-Fraoucen, Beni-Raten.

Les Beni-Idjeur avaient obtenu du général Randon, au moment de leur soumission, qu'ils relèveraient directement du commandement français de Dellys, sans l'intermédiaire de grands chefs indigènes. Ils n'avaient pas de chikhs investis.

Le cercle de Dellys était commandé par le commandant Wolff (décision du 14 juillet 1854); le chef du bureau arabe de 2^e classe était le capitaine Colonicu (décision du 13 juillet 1854).

Annexe de Dra-el-Mizan. — Cette annexe avait pour chef, depuis sa création, remontant au 15 novembre 1851, le capitaine Beauprêtre.

Les tribus qui relevaient directement du chef d'annexe étaient les Nezlioua, Harchaoua, Abid, Mzala, Mkira (1), la confédération des Guechtoula (Frikat, Beni-Smaïl, Beni-Koufi, Beni-Mendès, Beni-bou-R'erdane, Beni-bou-Addou, Mechtras, Ir'il-Imoula, Cheurfa-Ir'il-Guiken).

Le bach-aghalik du Djurdjura comprenait la confédération des Beni-Sedka (Beni-bou-Chenacha, Ogdal, Oulad-Ali-ou-Iloul, Beni-Irguen, Beni-Chebla, Beni-Ahmed, Tagmount-el-Djedid, Ouadia), la confédération des Zouaoua (Beni-Yenni, Beni-Ouassif, Beni-bou-Akkach, Beni-bou-Drar, Beni-Menguellat, Beni-Attaf, Akbils, Beni-bou-Youcef, Illilten) et, sur le versant sud du Djurdjura, les Beni-Kani, les Beni-Ouakour et les Mecheddala.

(1) Les Mzala et les Mkira étaient des fractions des Flissat-Oum-el-Lil.

Ainsi, ces trois dernières tribus que le chef de l'annexe de Beni-Mançour avait, pour ainsi dire, sous les yeux, qui avaient des intérêts communs et des démêlés constants avec les autres tribus de cette annexe, étaient soumises à l'autorité du bach-agma Si El Djoudi, qui résidait de l'autre côté du Djurdjura, et à celle du chef de l'annexe de Dra-el-Mizan. Cette anomalie avait été introduite dans l'organisation au moment de la soumission de Si El Djoudi, qui avait réclamé ces tribus comme lui appartenant. Les tribus du versant nord étaient beaucoup plus peuplées que celles du versant sud du Djurdjura, elles les avaient quelquefois opprimées et tenues dans une sorte de sujétion; c'est pour cette raison que Si El Djoudi regardait comme siennes celles sur lesquelles il avait autrefois exercé une certaine suprématie. On avait été si satisfait de voir Si El Djoudi apporter la soumission des Zouaoua qu'on ne lui avait pas marchandé les faveurs qu'il réclamait comme un droit; mais cette concession avait été une reculade, car les trois tribus dont nous nous occupons obéissaient beaucoup moins que du temps où elles relevaient de Beni-Mançour ou d'Aumale.

Les Beni-Mellikeuch avaient été également donnés à Si El Djoudi au moment de la création du bach-aghalik, le 7 avril 1852, mais il n'avait jamais pu y exercer la moindre autorité et ils avaient été abandonnés à eux-mêmes. Cette tribu était passée dans le cercle de Bordj-bou-Areridj, mais nous n'avons pas trouvé la date de la décision qui la retirait à Si El Djoudi.

Annexe de Beni-Mançour. — L'annexe de Beni-Mançour, relevant de la subdivision d'Aumale, ne comprenait que les tribus suivantes: Beni-Yala, Beni-Aïssi, Ksar, Sebkha, Beni-Mançour et Cheurfa. Son chef était, depuis le 23 décembre 1852, le capitaine Camatte, du 1^{er} Zouaves.

Cercle d'Aumale. — Le cercle d'Aumale n'avait, entre

l'Isser et l'Oued-Sahel, que les tribus kabyles suivantes : Beni-Meddour, Merkella, Oulad-El-Aziz et Metennan.

La subdivision d'Aumale était commandée par le général d'Autemarre d'Ervillé (décision du 15 août 1853); le chef du bureau arabe était le capitaine Martin (du 12 mars 1853).

Cercle de Bordj-bou-Arréridj. — Le cercle de Bordj-bou-Arréridj n'avait, sur la rive gauche de l'Oued-Sahel, que la tribu des Beni-Mellikeuch, dont nous avons déjà parlé. Cette tribu relevait primitivement du cercle d'Aumale; elle avait été placée dans le bach-aghalik du Djurdjura le 7 avril 1852, et elle s'était trouvée ensuite sous l'action du commandant supérieur de Bordj-bou-Arériddj.

Une maison de commandement, achevée au mois de mars 1854, avait été construite à Tazmalt, sur la rive droite de l'Oued-Sahel, pour le caïd des Beni-Abbès, Lakhedar ben El-Hadj Ahmed el-Mokrani, frère du bach-gha de la Medjana, qui était particulièrement chargé de contenir les Beni-Mellikeuch, dont la soumission n'avait jamais été réelle. Un officier du bureau arabe de Bordj-bou-Arériddj résidait de temps en temps dans ce bordj, lorsqu'il y était appelé pour les affaires de la vallée de l'Oued-Sahel.

Le commandant supérieur du cercle de Bordj-bou-Arréridj était le colonel Dargent; le chef du bureau arabe était le capitaine Delattre (du 16 octobre 1852).

Cercle de Sétif. — Le cercle de Sétif n'avait sur la rive gauche de l'Oued-Sahel que la tribu des Illoula-Açameur, appartenant autrefois au cercle d'Aumale, et qui en avait été détachée par décision du gouverneur général du 4 septembre 1852.

Cercle de Bougie. — Le cercle de Bougie avait, à partir de la limite Est du bach-aghalik du Sebaou jusqu'à l'Oued-Sahel ou Summam, les tribus ci-après : Beni-

Ksila, Aït ou Malek, Aït-Amar, Illoula ou Malou, Beni-Ziki, Ourzellaguen, Beni-Ourlis, Tifra, Fenaïa, Cherfa, Aït-Saïd, Aït-Ahmed ou Garet, Beni-Amran, Beni-Chekfa, Tasselent, Tardam, Ibarizen, Iksilen, Toudja, Bou-Nedj-daman, Oulad-Amokran et Mezzaïa. Le cercle avait en outre 18 tribus de la rive droite de l'Oued-Sahel.

Le cercle de Bougie appartenait primitivement à la subdivision d'Alger; il a été rattaché à la subdivision de Sétif par décret du 10 mai 1850. Il était commandé, depuis le 16 septembre 1853, par le commandant d'artillerie Augeraud; le chef du bureau arabe était le lieutenant Lenoble (décision du 16 octobre 1852).

Rappelons enfin que le siège de la division d'Alger était à Blida, qu'elle était commandée depuis le 6 février 1852 par le général Camon et que le directeur divisionnaire des affaires arabes était le capitaine de tirailleurs Gandil (décision du 21 juillet 1854).

Le chef du bureau politique, auprès du gouverneur général, était le colonel d'état-major de Neveu (décision du 18 novembre 1853).

Parmi les faits d'une certaine importance survenus dans les derniers mois de 1854, nous signalerons, dans l'ordre chronologique: 1° l'assassinat d'Amar ou Ramdan des Beni-Irguen de l'aunexe de Dra-el-Mizan, commis au mois de septembre.

Cet Amar ou Ramdan était un homme très influent non seulement dans sa tribu, mais encore dans tous les Beni-Sedka et dans les tribus avoisinant les Beni-Irguen sur le versant sud du Djurdjura; il était dévoué à la cause française et il était un des principaux soutiens de notre politique dans le pays; il était l'homme du capitaine Beauprêtre.

Son frère El-Hadj Saïd ou Ramdan avait été nommé cheikh-el-chioukh, le 22 mai 1853, pour un sof des Beni-Sedka, mais c'était lui qui était le véritable chef de ce sof.

Il fut tué traîtreusement par un nommé Mohamed ou

Kassi des Ogdal, qui trouva asile chez les marabouts des Oulad-Si-Ameur des Beni-Chebla.

Ce crime fut l'œuvre d'un parti politique, et on soupçonna le bach-agma du Djurdjura Si El-Djoudi (1) d'avoir soudoyé l'assassin. Ce chef indigène aurait pris ombra-ge des relations intimes entretenues par Amar ou Ramdan avec le chef de l'annexe de Dra-el-Mizan. L'ins-tigation d'un semblable assassinat n'aurait probable-ment pas effarouché les scrupules du bach-agma (2), mais aucun fait précis n'autorise à le mettre à sa charge.

Quoi qu'il en soit, l'assassinat d'Amar ou Ramdan agita les esprits de telle sorte que, sans l'intervention du capitaine Beauprêtre, il est probable qu'une guerre intestine en eût été la suite.

2° Un autre fait d'une certaine importance a été l'internement pour trois ans aux îles Sainte-Margue-rite du nommé El-Hadj Boudjema Naït Yakoub (3) du village des Aït-Abd-el-Kerim, tribu des Ouadia.

Cet homme avait une grande réputation de vigueur physique, d'énergie et de bravoure dans les Beni-Sedka, et il était le chef du parti hostile à Si El-Djoudi. Le bach-agma avait rallié à lui le sof des Aït-Ameur, qui avait pour chef Mohammed Saïd Naït Ameur, du même village des Aït-Abd-el-Kerim.

El-Hadj Boudjema était très ambitieux et très turbu-lent, mais, malgré ses défauts, il avait pu rendre de réels services à notre cause; ainsi, en 1853, il avait chassé le chérif Bou Bar'la du marché des Ouadia et, au mois de juin 1854, le capitaine Beauprêtre avait eu recours à lui pour essayer de s'emparer de la famille de cet agitateur.

(1) Voir, sur Si El-Djoudi, *Revue africaine*, 1882, p. 399.

(2) Dans une lettre qu'il a écrite au commandant de la subdivision d'Aumale à l'époque de sa soumission, Si El-Djoudi lui demandait incidemment, avec une confiante ingénuité et comme une chose toute simple, de lui envoyer une provision de poison, destinée sans doute aux besoins de sa politique.

(3) *Revue africaine*, 1883, p. 169; 1884, p. 39.

Malgré ses services, El-hadj Boujema avait suscité tant de désordres dans les tribus que, sur les instances de Si El-Djoudi, le capitaine Beauprêtre finit par demander son internement.

La mort d'Amar ou Ramdan et l'éloignement d'El-hadj Boudjema Naït Yakoub avaient affermi l'autorité du Bach-Agha dans les Beni Sedka, mais cette autorité était encore bien précaire.

3° Comme nous l'avons dit dans l'« histoire du Chérif Bou Bar'la » (*Revue Africaine*, 1884, p. 113), les Beni Raten, après avoir fait leur soumission au Sebt des Beni Yahia, s'étaient de nouveau montrés hostiles, mais ils avaient fini par se soumettre définitivement quelques mois plus tard, et le général Randon, Gouverneur général, leur avait donné des caïds le 14 décembre 1854. Ces caïds étaient Ferhat Naït Hassen de Cheraïoua, parent par alliance du Bach Agha du Sebaou Mohamed ou Kassi, El-hadj Moussa d'Ihaddader et El-hadj Ahmed Iattaren de Taddert ou Fella. Ces trois hommes avaient suivi la colonne du général Randon dans la campagne de 1854 et ils étaient dévoués à la France; mais, malgré leur bonne volonté et leur énergie, ils étaient loin d'être en mesure de faire accepter leur autorité dans une tribu aussi jalouse de son indépendance que celle des Beni Raten.

4° Enfin, le fait le plus important des derniers mois de 1854, fut la mort du Cherif bou Bar'la, qui fut tué dans les Beni Mellikeuch, le 26 décembre de cette année (1).

(1) M. Lagler-Parquet, ingénieur civil à Bordeaux, a contesté cette date du 26 décembre 1854 (*Revue Africaine* de 1891, p. 85). M. Parquet avance que Bou Bar'la a été tué le dimanche 6 janvier 1855 et que sa tête a été exposée le 13 du même mois sur le marché du dimanche de Sétif.

Notre contradicteur donne des détails tellement circonstanciés sur l'événement que notre conviction en eût été ébranlée si elle n'avait été basée sur une preuve matérielle qui est décisive. Cette preuve est la lettre ci-après par laquelle le chef de l'annexe de Beni-Mançour a rendu compte, le jour même, au commandant de la subdivision d'Aumale, de la mort du Cherif.

Nous avons donné les détails de cet événement dans

« Beni-Mançour, 26 décembre 1854, 9 heures du soir, n° 174.

» Mon Général,

» Je m'empresse de vous informer que le Cherif Bou Baghla vient d'être tué par le caïd Lakdeur dans le courant de l'après-midi, et voici dans quelles circonstances :

» Bou Baghla était descendu en plaine escorté de deux cavaliers et de soixante fantassins armés environ ; à la faveur des broussailles et des accidents de terrain il avait pu arriver sans être vu jusque sur les bœufs de labour du caïd Lakdeur de Tazmalt, et après avoir fait feu sur les khemamsa, dont l'un fut blessé, il chassa devant lui les bœufs, et déjà il était sur le point d'atteindre la montagne lorsque le goum du caïd Lakdeur l'atteignit ; il commençait cependant à gravir le premier contrefort des Beni-Melikeuchs lorsque son cheval fatigué refusant de marcher l'obligea de mettre pied à terre ; le caïd et ses gens le saisirent aussitôt et malgré ses prières de le laisser en vie le tuèrent et lui coupèrent la tête. Il fut frappé de la main même du caïd qui, des premiers, arriva sur lui.

» Le caïd (*) est un jeune homme plein d'intelligence et de bravoure et complètement gagné à notre cause qu'il sert bien. Dans les quelques lignes qu'il m'écrivit pour m'informer de l'heureux événement qui débarrasse la vallée d'un homme dangereux, il me prie de le rappeler à votre bon souvenir. Je ne sais si vous vous souvenez de lui ; mais lorsque vous nous fîtes l'honneur de visi-

(*) C'était le frère du Bach Agha de la Medjana.

Cette lettre est inscrite à sa date sur le registre de correspondance du chef d'annexe de Beni-Mançour, où nous en avons pris copie, et nous l'avons retrouvée en original aux archives d'Aumale où on y avait ajouté ces mentions : « Écrit à la division par le télégraphe le 27 décembre ». « Écrit aux Beni-Mançour, le 28 décembre, n° 1374 ».

Le capitaine Devaux, qui a pris le commandement de l'annexe le 25 janvier 1855, donne la date de décembre 1854, sans indication du quantième, dans son livre. « Les Kebaïles du Djerdjera » pour la mort de Bou Bar'la.

Enfin, le *Moniteur Algérien*, dans son numéro du 10 janvier 1855, donne une longue notice sur le Cherif Bou Bar'la, émanant, selon toute probabilité, du bureau politique, où on donne comme date de la mort du Cherif le 26 décembre 1854.

Nous sommes donc fondé à maintenir cette date que nous avons donnée.

Remarquons en passant que le 6 janvier 1855 ne tombait pas un dimanche comme le dit M. Parquet, mais bien un samedi et que le 13 janvier était également un samedi et non un dimanche.

NOTES ET DOCUMENTS SUR LA GRANDE KABYLIE 319
l'histoire du Cherif (*Revue Africaine*, 1834, p. 178); nous
n'y reviendrons pas.

PRINCIPALES ALLIANCES DES OULAD OU KASSI

NOTES DU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

(1) Ahmed ou Kassi s'est marié à Erdjaouna, près de Tizi-Ouzou.

(2) Ben Ali eut, de Tassadit bent Ali ou Kherchou, des Aït-Issaad (Beni-R'obri), Ali ben Ali, et, de Fatima Naït ou Kacha, de Makouda, Mohamed Amzian.

(3) Saïd, marié à Fatima bent Melab ben Sadoun, de Dra-ben-Khedda, en eut Amar ou Saïd, qui ne laissa que des filles dont l'une, Dabbia, fut épousée par le caïd Ali; marié à Fatima bent Ali Aoudia, de Tikobaïn, il en eut Mhamed.

(4) Ahmed Hamitouch eut deux femmes : 1^o Kolla bent Si Ali bou Khettouch, de Djemaa-Sahridj, dont il eut Si Amar ou Hamitouch; cette femme s'est remariée avec Bel Kassem ou Kassi;

2^o Tadahart Naït Tahar, de Taddert-bou-Adda (Beni-Raten), qui, devenue veuve, fut épousée par Oubadji.

(5) Mohamed Amzian épousa : 1^o Smïna bent Kassi ou Ali, de Taka, qui n'eut pas d'enfants mâles;

2^o Smïna bent Dahman, des Beni-Fraoucen, dont il n'eut pas d'enfants mâles;

3^o Micha bent Saïd ou Kassi, dont il eut Amar ou Mohamed.

ter les Beni-Mançour, il vint au devant de vous; vous l'avez même remarqué à cause de sa décoration et de sa bonne mine et vous m'avez même chargé de le remercier de la démarche polie qu'il faisait près de vous malgré le mauvais temps.

» J'ai l'honneur, etc.

» Signé : CAMATTE. »

(6) Mhamed épousa : 1° Aïcha Tabelmendert, des Beni-Raten ; il en eut Bel-Kassem ;

2° Aïni Naït Ali ou Hamadouch, de Cheraïoua ; il en eut (El-hadj) Mohamed, Ahmed, Tchiklat et Aziz.

Une fille de Mhamed a été mariée à Hamdan ben Zamoum qui a été tué à la Maison-Carrée, le 15 mai 1840.

Le mariage a eu lieu vers 1828.

(7) Amar ou Saïd épousa Khedoudja bent Hamitouch ou Kassi ; il en eut deux filles épousées l'une par le caïd Ahmed, l'autre par le caïd Ali ; il a épousé aussi une fille d'Ali ou Mahi ed Din, de Taourga.

(8) Si Amar ou Hamitouch a épousé Melha, fille de Mohamed ou Kassi et Tetoum ben Si Yahia ou Chikh, des Aït-Zellal (Beni-bou-Chaïb). Il eut une fille qu'il maria à Aomar ben Zamoum.

(9) Amar ou Mohamed épousa Melha bent Ali Mançour, des Oulad-bou-Khalifa, et il en eut Ben Ali et El-hadj Mohamed Amzian.

(10) Bel Kassem ou Kassi eut quatre femmes : 1° Kolla bent Si Ali bou Khettouch, veuve d'Ahmed Hamitouch ; elle avait de ce dernier un fils, Si Amar ou Hamitouch, qui avait alors un an ou deux et qui fut élevé par Bel Kassem ou Kassi ; elle eut encore une fille qui fut épousée par Mhamed ben Mohamed ben Mahi ed Din, de Taourga ;

2° Chabeha bent Ferhat Naït Tahar, de Taddert-bou-Adda (Beni-Raten) ; il en eut Mohamed Amokran et trois filles, dont l'une fut mariée à El-hadj Mohamed Amzian, une à Si Mohamed el Ounès et la troisième à Si Mohamed el Djilali, ancien khodja du bureau arabe de Tizi-Ouzou ;

3° Une fille du caïd Bel Abbès ben Sifi, des Isser ; il n'en eut pas d'enfants ;

4° Khedoudja bent Ahmed ben Kanoun, des Isser-el-Ouïdan ; il en eut Mohamed Amzian, Mohamed Saïd et Mhamed.

(11) (El-hadj) Mohamed ou Kassi a eu cinq femmes : 1° Micha ben Hamitouch, dont il eut le caïd Ahmed ;

2° Melha, sœur de Saïd ben Khettouch, dont il eut le caïd Ali et une fille qui s'est mariée à Bel Haffaf, de Tizi-Ouzou ;

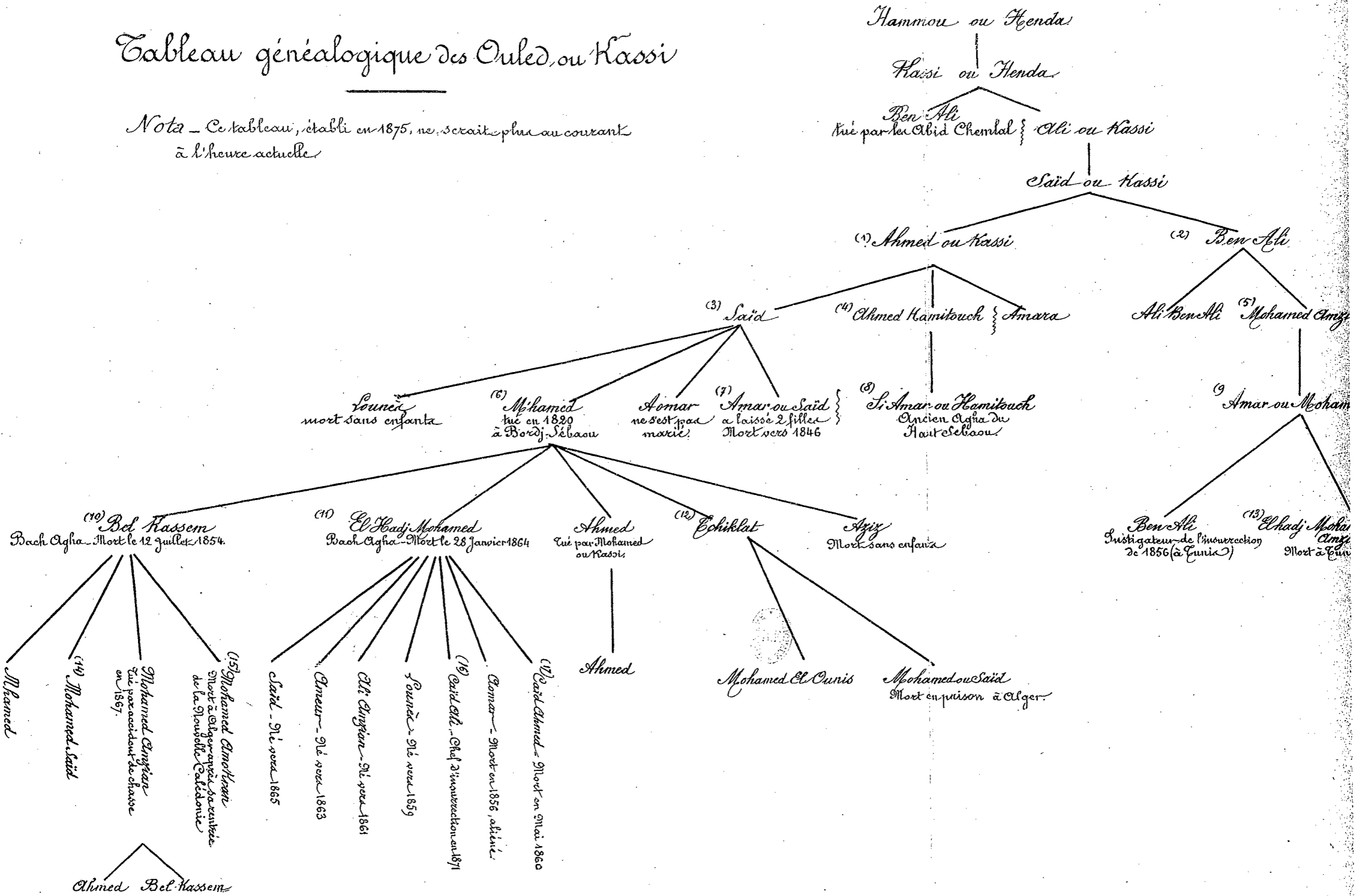
3° Aldjia bent El-hadj Mohamed ben Zamoum, des Flissat-Oum-el-Lil, dont il eut Lounès et Ali ;

4° Djohra bent Si Ali ou Dahman, d'Arous (Beni-Raten), dont il eut Aneur et Saïd ;

5° Smina bent Ferhat Naït Hassen, divorcée par Ben Ali lorsqu'il

Tableau généalogique des Ouled ou Kassi

Nota - Ce tableau, établi en 1875, ne serait plus au courant à l'heure actuelle.



partit pour Tunis ; il en eut une fille qui s'est mariée à Si el Khouas, d'Arous (Beni-Raten).

Deux filles d'El-hadj Mohamed ou Kassi furent encore mariées, l'une à Mhamed ben Hammoud ben Kanoun, des Isser-el-Ouidan, l'autre à Lounès Mançour, des Oulad-bou-Khalifa, qui en eut une fille qui fut épousée par Moussa, fils du caïd des Isser-Dræu, Ahmed ben Mohamed.

(12) Tchiklat s'est marié à Addouka Naït Hassen, de Cheraïoua (Beni-Raten), qui en eut deux fils et une fille, laquelle fut mariée à El Haoussine ben Hassen ben Kanoun, des Isser-el-Ouidan.

(13) El-hadj Mohamed Amzian a épousé une fille de Bel-Kassem ou Kassi.

(14) Mohamed Saïd ou Kassi a épousé la fille d'El-hadj Mohamed ben Ali ou Mahi ed Din, de Taourga.

(15) Mohamed Amokran a épousé la fille d'Amar Mançour, femme divorcée de Khalifa ben El Caïd El Ounès.

(16) Le caïd Ali a épousé, comme nous l'avons vu, Dahbia, fille d'Amar ou Saïd.

(17) Le caïd Ahmed a épousé une autre fille d'Amar ou Saïd.

Colonel ROBIN.

(A suivre).

